



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Police municipale : mes missions ont un sens, *mon vote aussi !*

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

Derrière chaque uniforme, il y a d'abord un travailleur. Une femme ou un homme dont l'engagement républicain mérite une reconnaissance réelle, et non de simples promesses.

Alors que le Sénat a examiné l'extension de nos prérogatives, la CGT rappelle une vérité que le gouvernement semble ignorer : la police municipale n'est pas une variable d'ajustement. Depuis trop longtemps, nous pallions le désengagement de l'État en devenant le premier service de proximité, exposés en première ligne à une violence croissante et à des crises sociales complexes.

Pourtant, le projet de loi actuel impose une montée en charge massive — compétences judiciaires élargies, généralisation des amendes forfaitaires, déploiement de drones — sans jamais aborder la question cruciale de nos carrières et de nos conditions de travail.

La CGT lance l'alerte : nous refusons une réforme qui sacrifie notre lien avec la population. En basculant vers une logique purement répressive, on nous détourne de notre cœur de métier : le dialogue et la présence de terrain. Cette confusion entre missions administratives et judiciaires ne fait que fragiliser l'agent-e, le ou la plaçant dans une insécurité juridique inacceptable. Pour notre organisation, aucune modernisation technique ne pourra se faire sans un véritable moteur de progrès social.

Nos exigences sont claires et non négociables : Nous exigeons, en premier lieu, **une retraite digne.**

La CGT porte des revendications urgentes !

La pénibilité et la dangerosité de nos missions doivent enfin être actées par un droit effectif à la retraite anticipée. Cela passe impérativement par l'extension du bénéfice du 1/5 à l'ensemble des agent·es et l'intégration totale des primes dans le calcul des pensions. Il est grand temps de mettre fin aux retraites de misère qui sanctionnent celles et ceux qui protègent la cité.

Nous revendiquons ensuite **une revalorisation statutaire à la hauteur de nos responsabilités**. Les policier·es municipaux ne sont pas des sous-agents de sécurité. La CGT exige l'application de la catégorie active pour toute la filière et une refonte globale des grilles indiciaires. Nous portons un plan de requalification ambitieux : le passage automatique en catégorie B pour les agent·es de catégorie C, en catégorie A pour les B, et en A+ pour les cadres.

Enfin, nous restons d'une vigilance absolue face à l'introduction de nouveaux outils comme les drones ou l'intelligence artificielle. Ces technologies doivent exclusivement servir la protection des agent·es et des citoyen·nes. En aucun cas elles ne doivent devenir les instruments d'une surveillance démesurée ou d'une pression managériale accrue sur les personnels.

Il n'y aura pas de sécurité de proximité durable sans agent·es reconnus, motivés et protégés.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent·es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

(CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.)

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER



UGICT
Cadres A et B

cgt

Ville
de Lyon



☎ 04 72 10 39 46 / 06 18 73 87 00



SYNDICATUGICT-CGT.Messagerie@mairie-lyon.fr



<https://cgtvilledelyon.fr>



10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Agent·es de la petite enfance : mes missions ont un sens, *mon vote aussi !*

Partout en France, la CGT et ses représentant·es au sein des instances paritaires mènent la bataille revendicative pour **améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous**.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquits sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Depuis des années, la CGT ville de Lyon, aux côtés des agent·es de la petite enfance, ne cesse d'alerter sur la dégradation dramatique de leurs conditions de travail. Le constat est sans appel : **le secteur de la petite enfance est en souffrance !**

Les conséquences sont visibles : turnover important, pénurie de professionnels qualifiés et diplômés, baisse de la qualité d'accueil, épuisement professionnel, burnout, perte de sens dans l'exercice des missions...

Face à ce constat, le gouvernement comme la Ville de Lyon ne répondent que par quelques mesurètes. Pour répondre à la crise que traverse le secteur, l'exécutif décide la création d'un nouveau « *titre professionnel* » censé répondre à cette pénurie. Il ne faut pas revoir à la baisse le niveau de qualification, mais plutôt ouvrir des centres de formation publics et rendre le secteur plus attractif.

La CGT porte des revendications urgentes !

Les assistantes maternelles dans les crèches, souvent invisibilisées, sont à bout de souffle ! Ces professionnelles subissent une précarité inacceptable : rémunérations au rabais, isolement professionnel, absence de temps de travail collectif reconnu, frais professionnels non compensés.

Les agents de la petite enfance exercent un métier exigeant, au service des enfants et des familles. Pourtant, elles subissent depuis des années :

- Des conditions de travail dégradées : journées à rallonge, isolement, manque de reconnaissance professionnelle ;
- Une rémunération insuffisante : les temps de préparation, les réunions et les temps de lien avec les équipes sont rarement comptabilisés ;
- Un statut précaire et mal défini, souvent éloigné des droits des autres agent-es territoriaux.

Pour les agents des crèches, nous revendiquons :

- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite Enfance ;
- La revalorisation des salaires et carrière par l'attribution du CTI (complément de traitement indiciaire)
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Réduction du temps de travail à 32h par semaine

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

(*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.)

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



CCAS : EHPAD, SAD, résidences autonomie... *assez de mépris !*

Partout en France, la CGT et ses représentant-es au sein des instances paritaires mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, qui incarne le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse des conquits sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Depuis des années, les gouvernements successifs ferment les yeux sur la réalité de nos professions. Nous, agentes et agents publics, fonctionnaires et contractuel·les du secteur médico-social, des services à domicile, des résidences autonomie et des EHPAD, sommes en première ligne pour accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles.

Sans notre engagement quotidien, la solidarité ne tiendrait pas.

Et pourtant, que recevons-nous en retour ? Des salaires insuffisants, des contrats précaires, des effectifs insuffisants, des réformes imposées sans concertation. Ce mépris permanent pèse non seulement sur nous, mais aussi sur les usager-es et résident-es que nous accompagnons : comment assurer un suivi digne et humain quand tout est pensé pour faire des économies ? Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 s'est inscrit dans cette logique d'austérité. Préparé dans la continuité des réformes précédentes, il a visé à réduire les dépenses sociales au détriment des agent-es et des usager-es. La CGT dénonce fermement ces orientations et appelle à défendre nos droits et la qualité des services publics.

Il est temps de dire STOP.

La CGT porte vos revendications :

- **Fin de la précarité organisée.** Le recours massif aux contractuel·les et vacataires fragilise nos équipes et nuit à la continuité des soins.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant ainsi la qualité de l'accompagnement.
- **Reconnaissance du temps de travail réel.** Les périodes d'attente et de déplacement entre deux interventions doivent être comptées comme du travail effectif. Chaque minute passée à travailler pour les bénéficiaires doit être rémunérée.
- **Une revalorisation des salaires.** Nous exigeons la revalorisation de la valeur du point d'indice à 6€50 et la refonte des grilles. Nous revendiquons également l'augmentation de l'IFSE pour faire face à l'inflation galopante sur les produits de première nécessité.
- **Renforcement des effectifs en EHPAD et résidence autonomie.** Pour garantir des conditions de vie dignes à nos aîné·es, il est impératif d'augmenter le nombre de soignant·es. Une réforme du Gir moyen pondéré (GMP) et du Pathos moyen pondéré (PMP) est nécessaire pour adapter les moyens aux besoins réels.
- **Attribution du CTI pour les agent·es des résidences autonomie.** Les agent·es des résidences autonomie exercent les mêmes missions (entretien, animation, restauration) que leurs collègues en EHPAD.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent·es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :

-  **La revalorisation du point d'indice**
-  **L'augmentation de l'IFSE**
-  **Le financement de services publics de qualité**
-  **L'égalité salariale femmes-hommes**

VOTEZ cgt aux élections professionnelles de la fonction publique

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT !**



Filière animation : mes missions ont un sens, *mon vote aussi !*

Partout en France, la CGT mène la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

Aujourd'hui, l'animation est la filière la plus marquée par la précarité dans la fonction publique territoriale : contrats courts, temps incomplets imposés, salaires au plus bas, amplitudes de travail éclatées entre matin, midi et soir. Les réformes et contre-réformes (rythmes scolaires, baisse des moyens) ont dégradé les conditions de travail et entraîné des suppressions de postes dans les collectivités.

Pourtant, les animateurs et animatrices conçoivent et mettent en œuvre de véritables projets socio-éducatifs, culturels et de loisirs, participent à la cohésion sociale et à l'éducation populaire, encadrent des équipes et contribuent au projet éducatif local.

Leur rôle est essentiel dans le périscolaire, les quartiers, les structures jeunesse, les centres de loisirs et l'animation de la vie locale.

Nos constats

- Explosion de la précarité : majorité de contractuel·les à temps partiel, contrats saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activité.
- Bas salaires et carrières bloquées, malgré l'augmentation des qualifications et des responsabilités assumées.
- Temps de travail morcelé, non prise en compte ou sous-paiement des temps de préparation, de réunion et de concertation.
- Taux d'encadrement insuffisants, mettant en danger la qualité éducative et la sécurité des enfants.
- Métiers déqualifiés, réduits trop souvent à de la « garderie » au lieu de reconnaître pleinement la dimension éducative et sociale de l'animation.

La CGT porte les revendications des agent·es de la filière animation !

- **Une réelle revalorisation salariale** : augmentation immédiate du point d'indice et revalorisation des grilles de la filière animation, pour rattraper les années de perte de pouvoir d'achat.
- **La reconnaissance statutaire des qualifications et compétences** : création d'un grade de catégorie A pour la filière, passage en catégorie B de l'ensemble des directrices et directeurs d'accueils collectifs de mineurs.
- La transformation de tous les temps non complets imposés en **temps complets choisis, avec des journées continues** et la prise en compte de l'ensemble du travail réellement effectué.
- **Un plan massif de titularisation des contractuel·les**, transformation des contrats saisonniers et temporaires en CDD puis en emplois statutaires pérennes.
- **La rémunération intégrale des temps invisibles** : préparation d'activités, réunions, concertation avec les équipes éducatives et les familles.
- La révision des taux d'encadrement pour **garantir la sécurité et la qualité éducative** (par exemple, 1 pour 8 en dessous de 6 ans, 1 pour 12 au-delà).
- **Un véritable plan de formation professionnelle** pour tous les animateurs, avec accès facilité aux diplômes et aux qualifications (BAFA, BAFD, BPJEPS, etc.).

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent·es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

aux élections professionnelles de la fonction publique

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



ATSEM : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquits sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Les ATSEM ne sont pas seulement des exécutantes, elles sont aussi essentielles à l'accueil qualitatif du jeune enfant. Leurs missions et responsabilités se sont considérablement accrues ces dernières années, sans qu'elles bénéficient pour autant d'une reconnaissance statutaire et salariale adaptée.

Les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement de l'école maternelle :

- Accueil des enfants, accompagnement éducatif, aide aux apprentissages ;
- Entretien et hygiène des locaux ;
- Soutien aux enseignant-es et aux familles.
- Pourtant, ce métier reste sous-payé, sous-reconnu et soumis à une pression de plus en plus forte.

Nos constats :

- Des salaires bloqués malgré l'inflation ;
- Une charge de travail écrasante avec des effectifs insuffisants ;
- Un rôle éducatif nié, alors que les ATSEM participent à la réussite scolaire des enfants ;
- Des conditions de travail dégradées (bruit, postures pénibles, exposition aux maladies, horaires morcelés) ;
- Peu de possibilités d'évolution de carrière ou de formation.

La CGT porte vos revendications :

- **La revalorisation immédiate de la carrière** par l'évolution du cadre d'emplois avec la création d'un grade de catégorie B type pour la reconnaissance de la fonction éducative.
- **L'amélioration des conditions de travail** : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui s'ajoutent à la charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisement professionnel.
- **Une présence d'une ATSEM par classe** garantie dans les textes et non soumise aux arbitrages locaux.
- **La reconnaissance de la pénibilité** du métier, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote, et 15 jours de pénibilité par an.
- **L'attribution de la prime Ségur** appelée CTI (complément de traitement indiciaire), soit + 189 euros nets mensuels pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent-es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires.
- **La revalorisation des rémunérations** par des grilles indiciaires rehaussées et une meilleure prise en compte des sujétions particulières. Le droit pour toutes et tous les ATSEM de bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agent-es déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien**, notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les ATSEM sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle lorsqu'un lien direct avec l'exercice des fonctions peut être établi.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** **au service
éducation de
la Ville de Lyon ?**

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



ASEP : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Dans les écoles lyonnaises, les ASEP jouent un rôle indispensable. Chaque jour, elles et ils contribuent à l'accueil des enfants, au bon déroulement des enseignements et au fonctionnement quotidien des écoles. Pourtant, leur engagement n'est pas reconnu. Les responsabilités augmentent, les conditions de travail se dégradent et les rémunérations ne suivent pas.

Nos constats :

- Des salaires trop faibles au regard des missions et des responsabilités assumées ;
- Des équipes régulièrement mises en difficulté par les absences non remplacées ;
- Le recours à des contractuels précaires ;
- Des cadences élevées et un temps insuffisant pour réaliser correctement toutes les tâches ;
- Une charge de travail croissante et des conditions de travail qui se dégradent ;
- Des fiches de poste qui ne correspondent pas toujours à la réalité du travail ;
- Des pratiques différentes selon les écoles et les directions ;
- Un accompagnement des enfants en situation de handicap qui repose trop souvent sur des équipes insuffisamment formées et renforcées.

La CGT porte vos revendications :

- **Fin de la précarité organisée.** Le recours massif aux remplaçants contractuels et vacataires.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant ainsi la qualité de l'accompagnement des enfants.
- **La revalorisation des rémunérations,** l'augmentation de l'IFSE et une meilleure reconnaissance des responsabilités.
- **La reconnaissance de la pénibilité** des métiers, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote, et l'attribution de 15 jours de pénibilité par an.
- **Le remplacement** systématique des agents absents afin de ne plus reporter la charge de travail sur les équipes présentes.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien,** notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les ASEP sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** **au service
éducation de
la Ville de Lyon ?**

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Restaurants scolaires : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquits sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Les agents de restauration scolaire jouent un rôle essentiel dans le quotidien des enfants. Chaque jour, ils assurent un service public indispensable, participent à leur bien-être et garantissent à toutes et tous l'accès à un repas équilibré.

Pourtant, leur travail reste trop souvent invisible, sous-valorisé et exercé dans des conditions difficiles.

Nos constats :

- Des effectifs insuffisants et des absences trop souvent non remplacées ;
- Des contrats précaires (augmentation des postes pluricom pétants et trop de temps partiels subis) ;
- Des cadences élevées et un temps insuffisant pour réaliser correctement toutes les tâches ;
- Une forte pénibilité physique : port de charges, gestes répétitifs, station debout, chaleur, bruit et sols glissants ;
- Des amplitudes horaires et des emplois du temps contraignants ;
- Des responsabilités importantes insuffisamment reconnues ;
- Des locaux et des équipements parfois inadaptés ou vieillissants ;
- Des salaires trop faibles au regard des missions exercées.

La CGT porte vos revendications :

- **Fin de la précarité organisée.** Le recours massif aux contractuels et vacataires précarise les agents de restauration.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant ainsi la qualité de l'accompagnement des enfants.
- **La revalorisation des rémunérations,** l'augmentation de l'IFSE et une meilleure reconnaissance des responsabilités liées à l'hygiène, à la sécurité alimentaire et à l'accueil des enfants.
- **La reconnaissance de la pénibilité** des métiers, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote, et l'attribution de 15 jours de pénibilité par an.
- **L'amélioration des conditions de travail** et la reconnaissance pleine et entière de toutes les tâches nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires dans le temps de travail : préparation, installation, service, nettoyage, plonge, traçabilité et rangement.
- **Le remplacement** systématique des absences afin que la continuité du service public ne repose plus sur la surcharge de travail des équipes présentes.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien,** notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les agents sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** **au service
éducation de
la Ville de Lyon ?**

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Direction des sports : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquêtes sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Dans les piscines, les gymnases, les stades, les patinoires et l'ensemble des équipements sportifs municipaux, les agents assurent chaque jour une mission essentielle. Accueil du public, surveillance, enseignement des activités physiques, entretien, maintenance, gardiennage, gestion administrative...

Sans leur engagement, aucun service public du sport ne pourrait fonctionner.

Nos métiers permettent aux usagers d'accéder à une pratique sportive, quels que soient les revenus, le quartier de résidence. Ils contribuent à l'éducation, à la santé, à l'émancipation et au lien social.

Nos constats :

- Des salaires qui ne reconnaissent ni les qualifications, ni les responsabilités, ni les contraintes ;
- Des effectifs insuffisants et des absences trop souvent non remplacées ;
- Des horaires décalés, des amplitudes importantes et un travail régulier en soirée, le week-end et les jours fériés ;
- Une pénibilité insuffisamment prise en compte (chaleur, humidité, bruit, exposition aux produits chimiques, manutention...) ;
- Des équipements parfois vieillissants et vétustes et des moyens insuffisants pour les entretenir ;
- Une pression croissante sur les équipes, sommées d'assurer la continuité du service public malgré le manque de personnel ;

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Les qualifications et les contraintes doivent être reconnues dans la rémunération, y compris lors des manifestations sportives et des événements exceptionnels.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant un service public de qualité.
- **La reconnaissance des contraintes des métiers.** Le travail en soirée, les week-ends et les jours fériés, les horaires décalés et les interventions exceptionnelles doivent donner lieu à des compensations adaptées.
- **Des équipements et des infrastructures renouvelés.** Leur entretien et les investissements nécessaires doivent garantir la sécurité des agents comme celle des usagers.
- **Le remplacement** systématique des absences afin que la continuité du service public ne repose plus sur la surcharge de travail des équipes présentes.
- **Des mesures concrètes face aux fortes chaleurs.** C'est bien à la Ville de Lyon d'adapter le travail et non aux agents de pâtir des conséquences du dérèglement climatique.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **Un service public du sport renforcé.** Les agents ont besoin d'autonomie et d'un management fondé sur la confiance. La CGT défend des équipements accessibles à toutes et tous et s'oppose à l'externalisation des missions.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Mairies d'arrondissement : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquies sociaux et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Chaque jour, **les agents des mairies d'arrondissement** sont en première ligne pour faire vivre le service public de proximité. Accueil, état civil, élections, démarches administratives, accompagnement et orientation des usagers : **nos missions sont indispensables.**

Pourtant, les moyens humains et financiers manquent toujours.

Dans certains arrondissements, la population et l'activité augmentent sans création de postes suffisante.

Les absences et vacances de postes pèsent alors directement sur les équipes, avec des conséquences sur les conditions de travail comme sur la qualité de l'accueil du public.

À cela s'ajoutent les contraintes propres aux métiers : travail le samedi, récupération des demi-journées, exposition à l'agressivité de certains usagers, outils métiers obsolètes ou encore locaux inadaptés aux allées climatiques.

Pour la CGT, un service public de proximité de qualité nécessite des effectifs suffisants, de meilleures conditions de travail et une véritable reconnaissance des agents qui le font vivre.

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant un service public de qualité.
- **La reconnaissance des contraintes des métiers.** Le travail du samedi constitue une contrainte importante dans l'organisation de la vie personnelle. La CGT revendique la rémunération ou la récupération au choix de l'agent des demi-journées effectuées le samedi.
- **Des locaux adaptés aux températures extrêmes.** Canicule comme grand froid ne doivent pas dégrader les conditions de travail. Climatisation lorsque cela est nécessaire, salles fraîches, ventilation, adaptation des horaires... La Ville de Lyon doit garantir des conditions de travail acceptables toute l'année.
- **Le remplacement** systématique des absences afin que la continuité du service public ne repose plus sur la surcharge de travail des équipes présentes.
- **Des logiciels métiers adaptés.** Les outils informatiques, notamment Selligent, doivent faciliter le travail et non le complexifier. Les agents doivent être associés aux évolutions des outils de travail et bénéficier de formations.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvillede lyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Agents des musées : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquises sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Le fonctionnement des musées repose chaque jour sur le travail des agents du patrimoine : accueil du public, information, médiation, billetterie, surveillance des salles, protection des œuvres... Leur engagement permet à toutes et tous d'accéder à la culture dans de bonnes conditions.

Pourtant, les équipes travaillent avec des effectifs insuffisants.

Expositions temporaires, événements et journées de gratuité augmentent fortement la fréquentation, sans renforts adaptés ni anticipation suffisante. Les agents doivent alors faire face à une augmentation de la charge de travail, provoquant de l'usure professionnelle et du stress. Les périodes de fortes chaleurs rendent encore plus difficiles l'accueil du public et la surveillance des salles.

La protection des œuvres ne peut être durablement garantie sans des effectifs suffisants pour assurer la surveillance dans de bonnes conditions. ***Défendre les conditions de travail des agents, c'est aussi défendre la qualité du service public culturel.***

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération. La CGT revendique l'octroi d'une prime pour les agents SSIAP.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant un service public culturel de qualité.
- **La reconnaissance des contraintes des métiers.** Le travail durant le week-end et les jours fériés constitue une contrainte importante dans l'organisation de la vie personnelle. La CGT revendique la rémunération à 200% le dimanche et les jours fériés.
- **Des locaux adaptés aux températures extrêmes.** Canicule comme grand froid ne doivent pas dégrader les conditions de travail. Climatisation lorsque cela est nécessaire, salles fraîches, ventilation, adaptation des horaires... La Ville de Lyon doit garantir des conditions de travail acceptables toute l'année.
- **L'anticipation des expositions, événements et journées de gratuité.** Les décisions qui modifient l'organisation du travail doivent être préparées avec les agents et accompagnées des moyens nécessaires.
- **La rénovation des bâtiments vétustes** en prenant en compte les effets du dérèglement climatique.
- **Une réelle prévention contre les discriminations.** Le racisme, le sexisme comme les LGBTQIA+phobies n'ont leur place ni au travail ni ailleurs.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'ils sont contraints de se mettre en arrêt.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvillede lyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT !**



Agents des bibliothèques : mes missions ont un sens, mon vote aussi !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquêtes sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Les bibliothèques sont bien plus que des lieux où l'on emprunte des livres. Les agents accueillent, renseignent et accompagnent les usagers, organisent des rencontres et des actions culturelles. Ils choisissent, traitent, rangent, préservent et valorisent les collections.

D'autres missions, moins visibles, sont tout aussi indispensables : la communication des

documents conservés au silo, le travail sur les fonds patrimoniaux, les services numériques ou encore la desserte assurée par le bibliobus.

Toutes ces activités demandent du temps et des compétences. Faire vivre le service public culturel ne peut pas reposer sur des équipes constamment sollicitées dont les conditions de travail se détériorent.

La CGT défend un accès à une culture de proximité pour toutes et tous. Les agents travaillant à la réalisation de cette mission de service public ont droit à la reconnaissance et à une rémunération plus juste.

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant un service public culturel de qualité.
- **La reconnaissance des contraintes des métiers.** Le travail durant le week-end constitue une contrainte importante dans l'organisation de la vie personnelle. La CGT revendique la réduction du temps de travail sans perte de salaire.
- **Des locaux adaptés aux températures extrêmes.** Canicule comme grand froid ne doivent pas dégrader les conditions de travail. Climatisation lorsque cela est nécessaire, salles fraîches, ventilation, adaptation des horaires... La Ville de Lyon doit garantir des conditions de travail acceptables toute l'année.
- **Du temps sanctuarisé pour toutes les missions.** La préparation des animations, l'accueil des groupes, le traitement des documents, le rangement, la conservation et les projets numériques doivent être pleinement intégrés à la charge de travail, au même titre que l'accueil du public.
- **Une réelle prévention contre les discriminations.** Le racisme, le sexisme comme les LGBTQIA+phobies n'ont leur place ni au travail ni ailleurs.
- **Des conditions de travail adaptées dans les silos et les réserves** et reconnaissance de la pénibilité liée à la manutention.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'ils sont contraints de se mettre en arrêt.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvillede lyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE :**

JE VOTE CGT !



Espaces verts : mes missions ont un sens, *mon vote aussi !*

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquêtes sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Chaque jour, les agents des espaces verts entretiennent les parcs et les espaces végétalisés. Ils plantent, taillent, élaguent, débroussaillent : **ils prennent soin du patrimoine végétal de la Ville.** Ils participent à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration du cadre de vie des Lyonnais.

Leur métier exige de véritables connaissances techniques.

Les pratiques évoluent et demandent toujours plus de compétences, sans que cette technicité soit suffisamment reconnue dans les salaires et les carrières.

Les agents travaillent toute l'année en extérieur, exposés aux fortes chaleurs, au froid, à la pluie et aux intempéries. Ils subissent le bruit, les vibrations, la poussière, les gestes répétitifs, le port de charges lourdes et des postures difficiles. L'utilisation d'engins et d'outils coupants, ainsi que les interventions à proximité de la circulation, les exposent également à des risques importants.

Dans le même temps, les surfaces à entretenir augmentent et les missions se diversifient. La végétalisation ne se fera pas sans les agents des espaces verts et leurs connaissances doivent être pleinement reconnus.

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Toute création d'un nouvel espace végétalisé doit s'accompagner des postes nécessaires à son entretien. Les départs et les absences doivent être remplacés afin de garantir des équipes suffisamment nombreuses et de mettre fin à l'intensification permanente du travail.
- **Une reconnaissance des contraintes et de la pénibilité.** L'exposition aux intempéries, aux fortes chaleurs, au bruit, aux vibrations, aux charges lourdes et aux produits dangereux a des conséquences durables sur la santé. Cette pénibilité doit permettre un départ anticipé à la retraite. En période de canicule, les horaires doivent être aménagés via une réduction du temps de travail et des pauses supplémentaires, des points d'eau ainsi que des espaces de repos protégés de la chaleur doivent être garantis.
- **Du matériel adapté et régulièrement renouvelé,** des équipements de protection disponibles, des véhicules en nombre suffisant et des formations régulières.
- **Le maintien et le développement des missions en régie municipale.** L'entretien du patrimoine végétal ne doit pas être confié au privé. La sous-traitance coûte cher, fragilise les emplois et fait perdre à la Ville des compétences essentielles.
- **La réduction du temps de travail à 32h par semaine sans perte de salaire** pour travailler tous et travailler mieux.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'ils sont contraints de se mettre en arrêt.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvillede lyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON

